

d'une aussi grande importance, qu'au moins on ait le communiqué dans son entier, et le ministre pourrait en faire donner le résumé. Et alors on est capable de faire la part des choses. Je ne veux pas me plaindre inutilement, mais je suis convaincu que ma question de privilège est bien justifiée, est tout à fait correcte, et je voudrais bien qu'on en tienne compte.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ADOPTION DE FORMULES-TYPES POUR L'USAGE DES BANQUES

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-442, tendant à modifier la loi sur les banques (formules types).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à permettre à l'inspecteur général des banques d'établir des règlements sur le contenu des formules bancaires types. Cela est nécessaire parce que dans certaines provinces, en particulier en Colombie-Britannique, on a adopté des lois de «saisie ou poursuite». Il est maintenant démontré que les banques ont refusé de modifier leurs formules types pour se conformer à la loi provinciale, laissant ainsi croire aux clients qu'ils sont obligés de payer des découverts alors que ce n'est pas exigé par la loi provinciale. En résumé, ce bill amènera les banques à utiliser des formules types conformes à la loi provinciale.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

MESURE CONCERNANT L'IMPORTATION DE BŒUF

M. C. Douglas (Bruce-Grey) demande à présenter le bill C-443, concernant l'importation de bœuf.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, ce bill vise à donner au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le pouvoir de protéger l'intérêt économique et national du Canada et celui des éleveurs de bovins contre des interventions injustes ou non justifiées dans les marchés de bovins du pays. Ce bill vise à mettre en place un mécanisme qui permettrait aux éleveurs de bovins du pays de mieux planifier et d'améliorer leur calendrier de production en étant assurés qu'une mesure législative

Questions au Feuilleton

a été mise en place pour éviter les énormes fluctuations des niveaux d'importations de l'étranger qui peuvent avoir des effets si néfastes sur l'élevage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 747, 788, 1235, 1341, 1353, 1366, 1367 et 1461.

[Texte]

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES

Question n° 747—**M. Howie:**

Depuis le 1^{er} avril 1976, quelle somme le ministère des Affaires extérieures a-t-il consacrée aux réceptions de toutes sortes?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1977, \$1,640,371. Du 1^{er} avril 1977 au 31 octobre 1977, \$719,330.

En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante: La somme de \$66,339.10 a été consacrée aux réceptions de toutes sortes pour la période du 1^{er} avril 1976 au 31 décembre 1977.

LES CENTRES DE PLANIFICATION FAMILIALE

Question n° 788—**M. Herbert:**

Le gouvernement partage-t-il le coût des centres de planification familiale annoncés récemment par le gouvernement de la province de Québec?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui. Le gouvernement fédéral a partagé les coûts des centres de planification familiale établis par le gouvernement du Québec. La Division de la planification familiale a aidé le ministère des Affaires sociales du Québec à créer des centres de planification familiale au sein des Centres locaux de services communautaires en versant \$220,000 en 1974-1975, \$100,000 en 1975-1976 et \$330,150 en 1976-1977. Le rôle des centres de planification familiale des Centres locaux de services communautaires est d'offrir toute la gamme des services de planification familiale, soit la consultation, des renseignements et des conseils médicaux dans le domaine de la fécondité et de la contraception. La plupart des centres ont à leur service une infirmière, un travailleur social et un médecin. Les Centres locaux de services communautaires n'offrent aucun service d'avortement.

RADIO-CANADA—LES AFFECTATIONS DE FONDS AUX ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES SUR L'AGRICULTURE

Question n° 1235—**M. Towers:**

1. Des fonds supplémentaires ont-ils été accordés dans le but d'accroître le nombre d'émissions radiophoniques de Radio-Canada sur l'agriculture, depuis que le rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a été déposé à la Chambre en juillet 1977?